



Waremme, le 27 mars 2018

Commission Locale de développement Rural

Compte rendu de la réunion - approfondissement de la fiche Logement sénior

21 mars 2018

Membres de la CLDR:

Présents: 17 personnes: Valérie BLERET, Françoise COLLARD, Patrick de CHANGY, Anne DE SMET, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Murielle DELCOURT, Béatrice DUSART, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Eric HAUTPHENNE, Bernard LAKAYE, Louis LAMBERT, Bénédicte MARLIER, Corinne MAUS, Vincent VAN GEEL, Luc VIATOUR

Pour la Commune : Isabelle EBROIN, ADL, Agent-relais de l'opération

Pour le bureau Agora : Pauline NELSY-DUMARTIN, chef de projet

Pour Habitat & Participation : Thierry de BIE, chargé de projets

Pour la FRW: Mathilde PAUQUE, Marc VAN DEN BROECK, Agents de développement

Excusés: 9 personnes: Frédéric BESSEMANS, Michel BOLLINGER, Bruno CILENTO, Dominique DELCOURT, Marie-Odile DESSY, Nicolas LEROY, Jules PONCELET, Bernard SACRE, Lidvine WEBER.

Ordre du Jour:

- Réflexion autour des besoins des ainés
- Analyse urbanistique du terrain rue de la gare
- Présentations de divers types d'habitats pour les séniors

La présentation utilisée lors de la réunion est consultable via le lien : https://goo.gl/1YUfWH

Mathilde accueille les participants et invités et excuse le président de la CLDR qui n'a pu être présent ce jour. Le PV de la réunion du 07 février 2018 ne fait pas l'objet de remarques et est approuvé à l'unanimité.

Réflexions sur les besoins des ainés

Puisqu'il s'agit du thème de la soirée, Mathilde invite les participants à se projeter un instant dans le futur et identifier les éléments constitutifs du bonheur des aînés.

Ils sont ensuite invités à travailler en groupe et mettre en commun leurs idées qui sont restituées à l'assemblée.

Pour la CLDR, un sénior heureux est une personne qui :

- Peut maintenir des liens sociaux positifs, avec des amis, sa famille ;
- Peut encore se sentir utile, éventuellement à travers son investissement dans la commune, ou encore à travers la transmission de son savoir ;
- Jouit d'une certaine mobilité, dans un environnement sécurisé, et éventuellement adapté à ses besoins ;
- Est encore autonome et peut bénéficier d'un accompagnement ou de services (repas de qualité) pour le rester ;
- Peut accéder aisément aux commerces, services et soins de santé ;
- Vit dans un logement qui lui garantisse son intimité, et reste ouvert vers l'extérieur ;
- Peut encore prendre des vacances
- Bénéficie d'un domicile qui lui permette de recevoir amis et famille et puisse évoluer en fonction de ses besoins ;
- Dispose d'un accès à la nature et puisse y mener des activités qui y sont liées (potager, animaux...)

Au regard de ces différents facteurs de bien-être, il semble que le projet qui sera mis en place doive aller bien au-delà de la construction de logements pour proposer un concept qui prenne en compte un maximum de ces éléments.

Analyse urbanistique du terrain rue de la Gare

Pauline, du bureau d'étude Agora en charge de la rédaction du PCDR a analysé d'un point de vue urbanistique les possibilités offertes par le terrain pressenti pour y développer le projet.

Ce terrain, d'une superficie de 0,44 ha est situé dans le village de Héron, et dispose d'un accès depuis la rue de la Gare et la rue de Hérédia. Un arrêt de bus face au terrain permet de rejoindre Andenne est situé rue de la Gare, tandis que l'arrêt situé à quelques dizaines de mètres sur la chaussée de Wavre, permet de rejoindre Wanze ou Huy.

Face au terrain se trouve également une salle appartenant au CPAS où sont organisées – ou pourront être organisées, des activités diverses.

Le cœur de village de Héron, à quelques 500 mètres de là propose plusieurs commerces, tels la boucherie-crèmerie, la boulangerie ou la pharmacie, et accueille plusieurs services comme les locaux du CPAS, la bibliothèque communale, la crèche, le club de gymnastique...

Bien que certains problèmes de sécurité concernant la traversée de la nationale doivent être réglés - ce que prévoient les projets du PCDR- dans l'état actuel des choses, le terrain pressenti semble pertinent par rapport aux critères de mobilité, accès aux services, commerces et activités possibles.

Un participant a fait remarquer, après la séance, que la situation pouvait évoluer car rien ne garantit que les commerces présents aujourd'hui seront là éternellement.

Cette réflexion pertinente amène à mettre l'accent sur la nécessaire <u>réversibilité</u> du projet ; si les facteurs extérieurs devaient être modifiés, il est important que les infrastructures construites dans le cadre du projet puissent être affectées à d'autres fonctions, ce qui sera plus facile à mettre en œuvre dans le cas de logements individuels que de logements collectifs.

D'un point de vue purement urbanistique, le bureau d'étude recommande la création de plusieurs bâtiments distincts aux volumes différents plutôt qu'un bâtiment unique qui créerait une rupture avec la morphologie du bâti voisin et le cadre paysager rural.

L'illustration choisie pour éclairer ces deux options représentent deux cas d'implantation antagonistes, ce que ne manque pas de faire remarquer Corinne Maus qui indique que de nombreuses autres solutions intermédiaires sont envisageables.

Effectivement, dans un stade ultérieur du projet, un bureau d'architecture sera amené à présenter des propositions créatives qui s'écarteront probablement largement du schéma présenté par Agora. Rien n'interdit par exemple que ces différents logements soient jointifs, de volumes et superficies différentes.

Les éléments à retenir des recommandations du bureau d'étude sont l'intégration paysagère avec le cadre rural, la construction de logements individuels adaptables en fonction des besoins de leurs occupants, la création d'espaces extérieurs communs facilitant le contact entre les habitants et les voisins proches, la polyvalence et la réversibilité du projet, ainsi qu'expliqué plus haut, ou encore la possibilité de réaliser le projet en plusieurs phases pour répartir sur plusieurs années le poids sur les finances communales.

Hélène Feron ouvre à nouveau le débat sur sa préférence pour la construction d'une maison de repos, éventuellement financée par des fonds privés, qui permettrait de répondre aux besoins du plus grand nombre et de générer une activité économique.

Aussi pertinent soit son point de vue, le choix d'écarter cette option a été expliqué lors de la précédente séance dont les membres sont invités à relire le compte rendu approuvé en début de réunion. Encore une fois, rien n'interdit à un promoteur privé de construire ce type d'infrastructure sur le territoire s'il juge l'opération rentable.

Présentation de divers types d'habitats pour les séniors

Thierry de Bie, de l'asbl Habitat et Participation, présente ensuite différents modèles d'habitats spécifiques à travers le prisme des réponses aux besoins des aînés qui avaient été assez bien identifiés par la CLDR.

Pour ceux qui seraient restés dubitatifs devant le paradoxe d'Achille et de la tortue de Zénon d'Elée, vous trouverez réponse à vos interrogations ici : https://goo.gl/K1t6Re

La présentation a sans doute été un peu trop philosophique pour les membres qui s'attendaient à des recommandations concrètes.

Ce sera au bureau d'étude de faire une proposition plus concrète en s'inspirant des différents exemples existants, et en répondant aux facteurs de succès identifiés pour le projet :

- Du logement qui permette intimité et ouverture sur l'extérieur
- Un projet qui favorise le sentiment d'utilité sociale, par exemple en responsabilisant les habitants dans la cogestion d'espaces ou d'activités communes
- Un lieu qui permette d'accueillir et loger famille et amis
- Un lieu qui favorise le lien social avec les voisins et le reste du village
- Un projet qui favorise l'organisation d'activités, éventuellement dans des espaces communs
- Un projet qui favorise une mixité d'âges, voire de générations
- Un habitat qui soit modulable et adaptable en fonction des besoins de son occupant
- Un logement qui soit financièrement accessible

Il s'agira donc de créer un concept suffisamment attirant pour que les bénéficiaires concernés puissent choisir leur projet de vie avant qu'il leur soit imposé.

Réaction des participants

- Luc Viatour indique que complémentairement à ce projet, il sera important d'informer les Héronnais des possibilités d'aménager son propre logement afin d'y accueillir un autre ménage (principe de l'habitat kangourou https://goo.gl/HRJVE2)
- Patrick de Changy se demande si le projet est bien utile, car de nombreuses personnes âgées préfèrent quitter le territoire pour se rapprocher des services et commerces dans les pôles urbains.

- Louis Lambert indique que ce sont plusieurs centaines de personnes qui sont concernées par le vieillissement (tendance qui ne fera que s'accroître si l'on se réfère à la pyramide des âges présentée à la page 114 du diagnostic socio-économique de la commune).
- Hélène Feron estime quant à elle que la CLDR fait fausse route en ne se posant pas les bonnes questions concernant la cible de ce projet qui omet les personnes dépendantes, souffrant de démence ou de problèmes mnésiques. Elle insiste sur le fait que les personnes âgées préfèrent rester dans leur domicile et qu'il serait préférable de questionner les personnes âgées pour comprendre leurs besoins.

Il est tout à fait correct de souligner que c'est la multiplicité des solutions qui permettra d'apporter une réponse aux besoins des Héronnais, en favorisant l'habitat kangourou, en développant les services d'aide à domicile, en acceptant que certains préfèrent quitter le territoire, ou encore à travers la réalisation de ce projet que souhaite mener la CLDR.

Ce projet ne pourra effectivement répondre aux besoins de tous et ne pourra matériellement accueillir tous les Héronnais. Ce sera au bureau d'étude de faire une proposition quant au nombre de personnes que ce projet pourrait abriter, mais on ne pourra excéder quelques dizaines.

Enfin, ce projet ne peut se substituer aux structures médicalisées et il s'agira avant tout de mettre en place les conditions permettant aux occupants de rester autonomes aussi longtemps que possible.

Concernant une consultation éventuelle, les agents de la fondation ne pensent pas que cela soit justifié ; de telles études sont réalisées périodiquement et mettent en avant les mêmes conclusions. Une étude très récente de la fondation Roi Baudouin met ainsi en avant la nécessité de préparer à temps ses vieux jours, l'enquête montrant en effet qu'en dehors de l'aspect financier, les Belges se préoccupent insuffisamment de préparer leur vieillesse et prennent peu de mesures concrètes, comme un changement ou une adaptation de leur logement, en prévision de cette phase de vie (https://goo.gl/AL5T4h).

Tout ce à quoi le projet de la CLDR se propose de répondre.

Prochaines étapes

La date de prochaine CLDR est fixée au 18 avril. Nous y approfondirons à nouveaux certains projets et lancerons, après présentation de l'asbl Qualité village wallonie, le Lot 0 consacré à la mise en valeur du patrimoine de la Commune.

Le 24 mai à 20h00 dans le réfectoire de l'école de Waret-l'Evêque déroulera la consultation concernant la future salle de village / salle polyvalente de Waret-l'Evêque.

La CLDR suivante se tiendra le 30 mai. Nous vous tiendrons informé de l'ordre du jour lorsqu'il sera finalisé.

Les 5 dernières minutes

La séance se clôture vers 22h00 avec les cinq dernières minutes durant lesquelles Mathilde explique qu'elle ne travaillera désormais plus en Hesbaye Liégeoise, et remercie les membres de la CLDR pour leur implication toujours constructive.

Les participant rappellent également l'appel à projet permettant de financer la restauration d'éléments du petit patrimoine insolite. Sont ainsi proposés un puits, rue du berger à Waret l'évêque, une fontaine, rue du hérédia à Héron ou un pigeonnier, rue des fermes à Couthuin. Les délais pour remettre le dossier sont très courts et nécessitent également une décision officielle du Collège. Luc Viatour propose de servir de relais et de rassembler les demandes. Certains des éléments proposés ne sont pas repris en tant que patrimoine <u>insolite</u> mais sont tout à fait pertinents par rapport au territoire. La présentation que réalisera lors de la prochaine réunion l'asbl Qualité Villages Wallonie permettra certainement de voir ce qui est envisageable pour ces éléments du patrimoine.

Pour le secrétariat de la CLDR, Mathilde Pauqué, Marc Van den Broeck

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

11 personnes sur 17 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1.	Respect des horaires	91%
2.	Local adapté	100%
3.	Respect des temps de parole	83%
4.	Clarté de l'information donnée	57%
5.	Méthodologie de travail intéressante	75%
6.	Travail personnellement enrichissant	66%

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be